

Que 2021 soit douce !

*Le bourgmestre, le collège,
le conseil communal et l'ensemble du personnel
vous présentent
tous leurs voeux de bonheur pour 2021.
Nous vous souhaitons le meilleur,
que tous vos projets se réalisent
et que vous partagiez avec vos familles
et vos proches joie et succès.*

MERCI !

Suite à l'appel solidaire pour la réalisation des cartes de vœux, plus de 700 citoyens ont pu bénéficier de cette initiative.

Merci pour cette belle mobilisation, merci aux citoyens, aux écoles communales, à l'institut « L'Accueil », au Plan H.P. et au C.P.A.S.

Merci également aux jeunes de l'entité et à l'institut « L'Accueil » d'avoir égayé nos rues par la décoration de sapins dans nos villages.

TENTEZ LES RECETTES DU « ZÉRO DÉCHET »



Avec la nouvelle année viennent (souvent) les bonnes résolutions. Vous avez décidé de réduire vos déchets mais ne savez pas par où commencer ? Les achats en vrac et le compostage à domicile vous permettront déjà de diminuer drastiquement le volume de vos poubelles. Pour aller plus loin, Ipalle propose un « kit zéro déchet » avec des fiches et des vidéos de recettes simples et économiques.

Saviez-vous qu'avec du savon écologique, du bicarbonate de soude et un peu d'eau, vous pouviez réaliser votre propre nettoyant multi-usage en une minute chrono ? Votre flacon remplacera ainsi bien des produits onéreux et potentiellement nocifs : pour le plan de travail, les éviers, la baignoire, le réfrigérateur...

Vous trouverez sur le site internet d'Ipalle 20 recettes et bricolages présentés sous forme de fiches ou de tutos vidéos ludiques, organisés par thématique (ménage, salle de bain, cuisine, jardin, enfants). Vous pouvez y piocher pour avancer à votre rythme : lessive liquide, déodorant, après-rasage, liniment, collations, film alimentaire, hôtel à insectes, etc. Avec aussi des astuces pour vous aider à avancer dans votre démarche zéro déchet !

Et vous, quelle sera votre bonne résolution ZD ?

En parallèle à la publication de ces conseils pratiques, l'intercommunale organise un concours via sa page Facebook *Ipalle - Vers un territoire Zéro Déchet* : partagez votre bonne résolution zéro déchet, taguez un ami avec qui vous aimeriez franchir le cap et vous remporterez peut-être un kit pratique « ZD » ou un kit d'entretien pour fabriquer ses produits au naturel !

www.ipalle.be - Page d'accueil : cliquer sur « Réussir le zéro déchet avec le kit des bons plans ! ».

LOGEMENT "TREMPLIN" A FROIDCHAPELLE

Les logements-tremplins 8/1 et 8/4 de la rue des Arzières à Froidchapelle ainsi que celui du 1/1 de la rue des Ruelles à Vergnies seront prochainement remis en location.

Ces logements sont prioritairement destinés à des jeunes ménages qui ont l'intention de s'installer définitivement dans l'entité.

Pour favoriser leur installation, une partie des loyers versés leur est restituée sous forme de ristourne lorsqu'ils acquièrent un bien immobilier destiné à leur logement principal sur le territoire de l'entité de Froidchapelle (nouvelle construction ou acquisition d'un logement existant).

Le bail est conclu pour une durée de 3 ans (durée estimée pour le temps de construction ou de recherche en vue d'une acquisition).

Pour rappel, les critères d'accès (de stricte application) sont les suivants :

- Etre de bonne conduite, vie et mœurs.
- Etre chacun âgé de 18 à 35 ans au moment de l'introduction de la demande.
- Etre considéré comme un jeune ménage, les candidats locataires étant mariés ou vivant maritalement. Si un couple se sépare, le conjoint restant pourra continuer le bail jusqu'au moment de son expiration pour autant qu'il occupe le logement depuis un an au moins.
- S'engager lors de la conclusion du bail, à prendre leur domicile ensemble dans le logement loué.
- Pour chaque conjoint, ne pas avoir la jouissance entière d'un logement en propriété ou en usufruit ou en emphytéose.
- Justifier de revenus suffisants en vue de l'acquisition ou de la construction d'un logement dans l'entité. Dans cette optique, le couple devra disposer d'un revenu annuel net de 20.000 € minimum, majoré de 1.250 € par enfant à charge. Ce montant de revenus ainsi que la majoration par enfant à charge sont indexés sur base de l'index-santé. L'indice de départ est celui d'avril 1998 (102,44). Montant indexé pour février 2012 (indice santé = 134,53) = 26.265,13 €.

Les candidatures seront déposées pour le **26 février 2021** au plus tard chez Madame Anne AELGOET, directrice générale (060/45 91 41).

AVIS DE RECRUTEMENT

DIRECTEUR GENERAL - TEMPS-PLEIN

La Commune de FROIDCHAPELLE recrute un directeur général (H/F) statutaire à temps-plein dont l'entrée en fonction est prévue le 1^{er} janvier 2022.

Conditions générales de recrutement

- être ressortissant d'un état membre de l'Union européenne ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A ;
- être porteur d'un certificat de management public ou tout autre titre équivalent délivré par un organisme agréé par le Gouvernement sur avis du Conseil régional de la Formation. Cette condition n'est pas requise tant que le certificat de management public n'est pas organisé.

Conditions particulières

Réussir les épreuves dont le contenu peut être fourni sur simple demande à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Divers

a) Echelle barémique

Salaire annuel brut à l'index actuel (1,7410) : minimum : 59.194,00 € et maximum : 83.568,00 € (amplitude de l'échelle : 22 ans), ancienneté valorisable (secteur privé : maximum 10 ans), pécule de vacances, allocation de fin d'année, chèques repas (6 €).

b) Entrée en service : le 1^{er} janvier 2022.

Candidature

Les candidatures accompagnées des documents requis doivent être adressées au Collège communal de Froidchapelle, pour le 15 mars 2021 au plus tard à l'adresse suivante :

Collège communal
Place Albert I^{er} 38
6440 Froidchapelle

Ou par mail : anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be.

Pour tous renseignements complémentaires : AELGOET Anne, directrice générale : 060/45.91.41 ou anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be.

TERRAIN COMMUNAL A LOUER

Mise en location d'un terrain agricole situé rue du Troupeau à Froidchapelle, cadastrée 1^{ère} division, section C, n° 449Y (pie), pour une contenance de 51a 37ca et libre d'occupation.

Les conditions (cahier des charges) et formulaires de remise des offres sont disponibles sur le site internet de la commune et peuvent être obtenus sur simple demande à l'adresse suivante : anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be ou au 060/45.91.41.

La date de remise des offres est fixée au 10 février 2021 et l'ouverture de celles-ci aura lieu le 11 février 2021 à 11 h à la Maison communale de Froidchapelle.

BIBLIOTHEQUES COMMUNALES

Bibliothèque de Froidchapelle	Bibliothèque de Boussu-lez-Walcourt
Horaires d'ouverture : Mercredi : 12 h - 17 h Vendredi : 15 h - 18 h Coordonnées : Rue des Arzières 24 - Tél. : 060/41.21.02	Horaires d'ouverture : Jeudi : 15 h - 18 h Samedi (1 ^{er} et 3 ^e du mois) : 9 h - 14 h Coordonnées : Grand-Place 19 - Tél. : 071/63.30.43
Email : bibliofroidchapelle@yahoo.fr	

En ce mois de janvier, le réseau des bibliothèques communales de Froidchapelle s'est enrichi de nouveaux ouvrages :

<p>Albums bébés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Petit Ours Brun mange la galette des Rois• La reine des neiges• T'choupi au zoo <p>Albums jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none">• La fée Baguette aime la galette• Petit nuage• Le chien du refuge• Les 4 saisons de la famille Souris• Les princes aussi font pipi au lit• Les princesses aussi mangent leurs crottes de nez <p>Romans jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'appel des loups T3• Au service de Sa Majesté• Freestyle T3• Amélie Maléfice : la classe de potions• Amélie Maléfice : Le crapaud infernal• Le maître des Licornes : l'homme sans nom• Le maître des Licornes : les seigneurs de pierre• La couronne de Charlemagne• Lilou fait son cinéma	<p>BD jeunesse et manga :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dr. Stone T10• Pierre tombal T25• Malenfer T2• Malenfer T3 <p>Romans adultes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Abigaël T3 / Marie-Bernadette Dupuy• La sœur de l'ombre / Lucinda Riley• Le jour des cendres / Jean-Christophe Grangé• Un si grand amour / Danielle Steel• Les fiancés du Rhin / Marie-Bernadette Dupuy• Aires / Marcus Malte• L'institut / Stephen King• Au soleil redouté / Michel Bussi• Et si c'était vrai / Marc Levy• Mindstar / Peter F. Hamilton• Quantum / Peter F. Hamilton• Nano / Peter F. Hamilton <p>BD adultes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les gens honnêtes T1 / Durieux <p>Documentaires adultes :</p> <ul style="list-style-type: none">• J'élève mon enfant / Laurence Pernoud
---	--

La bibliothèque de Boussu-lez-Walcourt sera ouverte les samedis 16 janvier, 6 février, 20 février, 6 mars, 20 mars, 3 avril et 17 avril.

DEMOLITION DE CHALETS, CARAVANES, CHANCRES ET ABRIS DANS LES PARCS RESIDENTIELS DE FROIDCHAPELLE

L'ensemble du Gouvernement soutient et finance des mesures dans le cadre du Plan Habitat Permanent actualisé (cfr : cohesion sociale.wallonie.be/sites/default/files/Plan_HP_actualise%202012.pdf).

Outre les aides accordées aux résidents permanents relogés ou en demande de relogement, les communes adhérant au Plan HP ont accès à un certain nombre d'aides qui leur sont spécifiques. Parmi celles-ci, citons la prime à la démolition de 2.000 € octroyée à la commune pour la démolition de caravanes, chalets et abris.

Avec ce subside, la commune offre la possibilité aux propriétaires de chancres, de chalets et de vieilles caravanes de démolir leurs biens et de les évacuer gratuitement pour eux.

Pour plus de renseignements, contactez Céline RUTTEN à la commune au 060/45 91 57 ou au celine.rutten@commune-froidchapelle.be.

Démasquons la lèpre

Confinées. C'est ainsi que vivent les centaines de milliers de personnes affectées par la lèpre dans le monde. En cause : le rejet social, la honte et la peur. Ces personnes cachent leur maladie, elles ne l'assument pas. D'autres ne se savent simplement pas malades. Difficile de chercher un médecin dans ces conditions. Or, sans un traitement démarré suffisamment tôt, la lèpre s'étend à tout le corps. Et la personne affectée développe des handicaps irréversibles. Son avenir vole en éclats.

Parce que de nombreux patients ne peuvent chercher une aide médicale, Action Damien vient à eux. Nous dépistons les populations directement sur leur lieu de vie. Nous démasquons la lèpre, en quelque sorte. Mais pour dépister encore plus de victimes, nous avons besoin de votre soutien.

D'après les chiffres officiels, la lèpre frappe toutes les deux minutes. Un chiffre largement sous-estimé compte tenu de l'accès difficile aux soins de santé. Nous ne pouvons pas laisser leur sort au hasard. Qui sera dépisté ? Qui ne le sera pas ? Nous avons besoin de moyens pour cesser cette loterie implétable.

Vous aussi, refusez le hasard et aidez-nous à démasquer la lèpre. Aidez les victimes à recevoir un traitement à temps.

Week-end de campagne les 29, 30 et 31 janvier 2021

Achetez ou vendez les marqueurs Action Damien pendant notre week-end de campagne les 29, 30 et 31 janvier 2021. Ou faites un don par virement sur le compte BE05 0000 0000 7575. Et ensemble, démasquons la lèpre pour offrir un avenir serein aux personnes affectées par la maladie.

Comment acheter ou vendre des marqueurs (7 € par pochette de 4 marqueurs) ?

Benjamin Meersschaert se fera un plaisir de vous indiquer la marche à suivre à l'adresse campagne@actiondamien.be ou au 02 422 59 13.

*ESPACE GRATUIT DE PARTAGE, D'ENTRAIDE ET DE CONVIVIALITÉ :
DONNER SANS VENDRE, PRENDRE SANS ACHETER.*

la **Donnerie** 
ÇA CONTINUE!

OUVERTURE TOUS LES MARDIS

DE 10H À 15H30 ET SUR RENDEZ-VOUS!

**NOUS ACCEPTONS VOS DONS DURANT LES
PERMANENCES OU SUR RDV.**

**NAVETTES GRATUITES ORGANISÉES SUR
RÉSERVATION(ENTITÉ DE FROIDCHAPELLE)**

**INFO: PCS 060/45.91.49
PHP 0474/40.05.88**



RUE DES ARZIERES 8/1 À FROIDCHAPELLE
(AVANT LE HALL OMNISPORTS)



Communication aux habitants de Froidchapelle et Cerfontaine

Le Pro1Golf Entertainment Center – Golf des Lacs, un centre de loisirs sportifs ouvert à tous les habitants de la commune.

365 jours par an, le Family Fun Park offre différentes activités accessibles aux plus jeunes, comme aux plus âgés, sans apprentissage particulier nécessaire.

Mini Golf (à pd 5€) – FootGolf (à pd 5€) – Disc Golf (à pd 5€) – Snag Golf (nouveau 2021) (à pd 10€) – Pitch&Putt (à pd 10 €)

Avantages habitants Froidchapelle/Cerfontaine :

- 20 % de réduction* toute l'année sur l'ensemble des activités Fun Park sur simple présentation de votre carte d'identité
- 20 % de réduction sur notre formule Premiers Contacts
- Passeport Famille (3 personnes) au prix de 250 €* (ou 10 mensualités de 25 €) pour un accès illimité (sauf juillet et août) aux activités Fun Park et Academy **.
Personne(s) supplémentaire(s) 50 €.

*hors location matériel

** Hors parcours 3 trous EXP.

La Junior Academy offre à vos enfants la possibilité de pratiquer une discipline au grand air tout en développant des valeurs sportives telles que la volonté, la maîtrise de soi, l'adaptation et le respect des autres, et cela dans un cadre professionnel.

- Accès à l'ensemble des installations (Fun Park – Academy – Parcours) 7/7 jours du 01 janvier au 31 décembre.
- 32 heures de cours supervisées par un Pro Pro1Golf (cours le vendredi 17h30 et dimanche 14h00).
- Participation Challenge Junior Academy
- Prêt du matériel
- Balles d'entraînement illimitées



Pour 27 € mensuel (325 € annuel) hors réduction.

Avantages habitants Froidchapelle/Cerfontaine : 20 % de réduction sur la cotisation Junior Academy

Contacts et informations : leh@pro1golf.com ou FB Pro1Golf Entertainment Center

MOTS CROISES FROIDCHAPELLOIS

(proposés par Alain JAUQUET)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B						■				
C						■				
D		■		■				■		
E					■					
F						■				
G				■				■		■
H		■								
I			■				■			
J	■	■							■	

- | | | | |
|---|---|----|---|
| A | Commune voisine (à l'ouest) | 1 | Ferme d'Erpion |
| B | Surveillas - Parties d'une vallée | 2 | Arbre tropical - Fond de bouteille |
| C | Ruine, défaite - Interjection, entre le zist et le ... | 3 | Village voisin et son lac |
| D | TV italienne - Titane symbolisé | 4 | Habitant d'égout - Article espagnol - Type de Mercedes |
| E | Village,-Sur-Semois - Toile de jeans | 5 | Chemin de Froidchapelle - Casses ou brises du pain |
| F | Manchon mobile - Proteste | 6 | Adéquat, ... hoc - Déesse égyptienne |
| G | Venue au monde - Intérieur de pain | 7 | Rue du hall |
| H | Fraction, partage | 8 | Ne reconnaît pas - Interjection enfantine - Institut national du tourisme |
| I | Début de condition - Monnaies roumaines - Nord-nord-est | 9 | Village voisin ou rue de Boussu |
| J | Conseillère communale, M-L... | 10 | Evalue, apprécie - Pif |

Solution

Z	■	T	E	S	S	A	M	■	■	J
E	N	N	■	I	E	L	■	S	I	I
N	O	I	S	S	I	C	S	■	E	H
■	L	■	E	I	M	■	E	E	N	G
E	L	■	A	R	■	E	L	L	N	F
M	I	N	E	D	■	L	L	E	A	E
I	T	■	A	R	■	E	■	■	T	D
T	■	E	S	Z	■	E	R	E	P	C
S	■	R	I	A	S	■	P	I	A	B
E	■	A	N	C	■	■	V	R	A	A
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	

Le dicton du mois : Mieux vaut être mordu d'un chien enragé que chauffer au soleil de janvier.

Editeur responsable : Alain VANDROMME - bourgmestre - Place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle



Fiche projet

Réseau de sentinelles en prévention du suicide en Wallonie

Constats

- En Wallonie, le suicide est la première cause de décès des 25-44 ans et 731 personnes sont décédées par suicide en 2016 ;
- Le taux de mortalité par suicide en Wallonie est plus important que celui de la Flandre et de Bruxelles. ;
- En 2016 en Région wallonne, 44,32% des personnes décédées par suicide étaient des travailleurs actifs, 31,2% étaient des personnes au chômage et 10,94% étaient en incapacité de travail ;
- Problématique au niveau de la recherche d'aide : auto-stigmatisation, honte quant à la recherche d'aide professionnelle et manque de connaissance de l'offre de soins.
- En Wallonie, 64 indépendants, en moyenne, décèdent par suicide chaque année.

Développement du projet

Sur base de ces constats, l'asbl Un pass dans l'impasse a décidé de répondre en mettant en place dans un premier temps, un projet innovant en Wallonie, la création d'un réseau de sentinelle en prévention du suicide pour la population générale.

Dans un deuxième temps, en réaction à la crise du Covid-19 et son impact économique et social, nous avons observés que la situation des professionnels indépendants nécessitait une attention particulière. En conséquence, l'asbl Un pass dans l'impasse a étendu son projet en développant un dispositif unique et complémentaire d'Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigue, en collaboration avec « APESA France ».

Pour mener à bien ce projet, deux objectifs ont été définis :

- **Objectif premier** : diminuer le taux de tentatives de suicide et le taux de décès par suicide de 10% d'ici 2030 en suivant l'action 2.3.1 du Plan Wallon de prévention et de promotion de la santé, qui consiste à « *suivre les recommandations de l'OMS en ce qui concerne la sensibilisation de la population par rapport à la thématique du suicide (processus suicidaire, représentation, identification des signes avant-coureur, déclencheurs et facteurs de risque/protection)* ».
- **Objectifs secondaires** : détecter les personnes en détresse suicidaire, rendre plus accessible l'offre de soins et faciliter la recherche d'aide dans une démarche proactive d'amélioration de la santé mentale de la population.

Parties prenantes du projet : qui fait quoi ?

- **Secteurs visés** : CPAS, Mutuelles, Forem, Syndicats, CAPAC, ONEM, Guichets d'entreprise, Caisses d'assurances sociales, tribunaux de l'entreprise ainsi que toutes institutions susceptibles d'être en contact avec une personne suicidaire.
- **Professionnel de la santé mentale** : psychologue clinicien volontaire formé à prendre en charge une personne suicidaire avec une approche spécifique liée au statut d'indépendant.
- **Sentinelle** : personne volontaire formée à détecter une personne suicidaire et qui fait office de lanceur d'alerte auprès du service compétent, sur base de l'accord de la personne identifiée comme demandeuse d'aide.
 - Référence au système de « pair-aidant » sur le lieu de travail ;



- Connaissance des difficultés de terrain rencontrées par les collègues, lien de proximité dans la relation entre collègues qui peut faciliter le dialogue et confrontation à un public à risque dans le cadre de sa fonction (notamment pour les personnes qui sont au chômage ou en incapacité de travail).
- **Bénéficiaires :**
 - Les travailleurs actifs via le système de « pair-aidant » sur le lieu de travail ;
 - Les personnes en incapacité de travail ou au chômage (bénéficiaires d'allocations) ;
 - Les travailleurs sous le statut d'indépendants (à titre principal ou complémentaire).
- **L'ASBL Un pass dans l'impasse** est chargée de :
 - Coordonner le projet (promotion, mise en place d'un répertoire de psychologues, recrutement des sentinelles et suivi des fiches alertes) ;
 - Former gratuitement en prévention du suicide les psychologues qui se sont engagés à assurer un suivi des personnes détectées par les sentinelles ;
 - Gérer le groupe Facebook à destination des sentinelles et assurer le suivi des demandes/questions ou cas présentés ;
 - Evaluer l'ensemble du dispositif ;
 - Former et superviser gratuitement les futures sentinelles.

En terme de budget :

Les formations dispensées par l'asbl Un pass dans l'impasse à destination des futures sentinelles en prévention du suicide et aux psychologues sont gratuites, ainsi que les supervisions mises en place. Le bénéficiaire devra par ailleurs régler les frais relatifs aux consultations si ce dernier a accepté de débiter un suivi auprès d'un psychologue (tarif plafonné à 50€/consultation - voir convention de collaboration).

Territoire d'action ? Dispositif proposé à l'ensemble du territoire wallon.

En pratique :

Sur base d'une **fiche alerte**, les sentinelles formées pourront signaler des personnes qui se trouvent dans une situation de détresse suicidaire et qui ont donné leur accord pour être contactées par des professionnels afin d'envisager un éventuel suivi. Ces alertes seront centralisées et coordonnées par le Centre de référence de prévention du suicide de l'ASBL Un pass dans l'impasse. Dès réception de l'alerte et sur base des données renseignées par la sentinelle, Un pass dans l'impasse prend contact avec la personne en détresse suicidaire **dans les 24h qui suivent l'alerte** (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h). Si la personne est demandeuse, elle sera redirigée vers un psychologue qui serait disponible à la recevoir dans un délai raisonnable, soit dans la semaine qui suit la prise de contact. Nous misons ainsi sur la **proximité**, la **rapidité d'action** et la **proactivité** de la démarche d'aide en prévention du suicide ainsi que sur la promotion d'une bonne santé mentale. **Ce type de dispositif étant inexistant en Belgique, il apparait unique et innovant.**

Afin d'offrir un soutien psychologique de première ligne en complémentarité avec le dispositif sentinelles, une ligne d'écoute est mise gratuitement à disposition des indépendants. Elle est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 au numéro suivant : **0800/300.25.**

Avec le soutien de :



Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe... LES PERMANENCES DE 2021



Rue de la Station 83
6440 FROIDCHAPELLE
060/51.01.20 - 21 - 26 - 28

Permanences sociales : lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

En vue de maintenir des mesures de prévention sanitaires dans le travail et dans les contacts avec ses usagers, les mesures suivantes sont notamment d'application : - port du masque obligatoire;

- permanences assurées SUR RENDEZ-VOUS;
- port du masque obligatoire;
- une seule personne dans la salle d'attente et dans les bureaux;
- désinfection des mains et des bureaux.

AIDES SOCIALES ET ALIMENTAIRES EXCEPTIONNELLES

Les autorités supérieures (Etat fédéral et Région wallonne) nous ayant accordés des aides exceptionnelles afin d'aider la population à traverser la crise sanitaire, n'hésitez pas à faire appel à notre service social si vous avez subi une perte de revenus et que vous éprouvez des difficultés financières

Nous pouvons ainsi actuellement distribuer des colis alimentaires et des produits de première nécessité.

Permanences allocations de chauffage : examine les demandes d'allocations de chauffage ("fonds mazout")

Les permanences sont à nouveau assurées physiquement sur rendez-vous, mais il vous est toujours possible d'adresser vos documents par courrier ou par courriel à l'adresse ariane.giust@cpasfroidchapelle.be. Renseignements : 060/51.01.25. Attention que les demandes peuvent être introduites dans les 60 jours de la date de livraison.

Les prochains rendez-vous seront organisés le

- jeudi 21 janvier 2021
- jeudi 28 janvier 2021
- jeudi 18 février 2021
- jeudi 25 février 2021
- jeudi 18 mars 2021
- jeudi 25 mars 2021

- Le fonds mazout fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Un même montant de 0,14 €/litre sera accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 € ;
- Allocation de 210 € pour 1.500 litres maximum.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Echelonnez le paiement de votre facture de mazout ! Pourquoi pas ? Savez-vous que vous pouvez payer votre consommation de mazout par tranches ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (www.economie.fgov.be > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS).

Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

Permanences juridiques : assurées sur rendez-vous, en principe le **dernier mardi de chaque mois entre 13 h et 15 h**, dans les **locaux du CPAS de Froidchapelle, rue de la Station 83**, par Maître **Elisabeth ROOBROECK**, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux, demandes d'avocat "pro deo"...

Prochaines permanences de premiers conseils juridiques : **mardi 26 janvier et mardi 23 février**.

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83 à Froidchapelle, en principe le premier lundi de chaque mois. **De 13 h à 15 h, sur rendez-vous**, et sur base d'un dossier préalable auprès du service social du CPAS.

Prochaine permanence médiation de dettes : **lundi 1^{er} février**.

Permanences des écrivains publics : sur rendez-vous (060/51.01.20 ou 060/51.01.25)

Ils vous aident à comprendre et rédige avec vous :

- *Les documents administratifs, juridiques, fiscaux ou autres ;*
- *Les courriers personnels ;*
- *Les documents, curriculum vitae, lettres ;*
- *Les réécritures et corrections de vos rapports, travaux de fin d'études (orthographe, tournures de phrases, syntaxe, accords, ...);*
- *Les récits de vie ;*
- *Les démarches citoyennes individuelles ou collectives (pétitions, médiations) ;*

« J'écris pour vous avec vous ». Une invitation à l'adresse de tous ceux qui pour des raisons variables sont brouillés avec l'écrit. D'après des études récentes, ils seraient nombreux : entre 10 et 15 % de la population, dans la Botte du Hainaut comme dans le reste de la Belgique. Depuis quelques années, on voit fleurir des permanences d'Ecrivains Publics un peu partout : dans les CPAS, les administrations communales, les bibliothèques, les prisons, les homes pour personnes âgées...Et nombreux sont ceux qui, une fois le premier pas franchi, poussent la porte pour y trouver une aide ponctuelle ou régulière. Des documents administratifs ou juridiques difficiles à comprendre, des formulaires à remplir, un dossier à remplir, une lettre à écrire, les demandes sont multiples, les besoins bien plus grands qu'on ne l'imagine.

Le service est entièrement **gratuit** et **confidentiel**.

Pour prendre rendez-vous et pour plus de renseignements téléphoner au CPAS de Froidchapelle 060/51 01 20 ou 060/51 01 25.

Participation à des activités culturelles

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles (pièces de théâtre, concerts, spectacles...) conventionnées « article 27 » et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

Guidance énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité.

Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.26).

Le CPAS vous informe ...

Avant de tourner définitivement la page sur l'année 2020, et espérer des jours à venir meilleurs, le conseil et le personnel du CPAS souhaitaient tirer le bilan sur cette année particulière.

Au-delà du rapport social annuel présenté lors du conseil conjoint du 7 décembre dernier, faisant état d'une relative stabilité dans le flux des demandes, différents projets ont été entrepris. Bon nombre d'entre eux ont eu pour but d'endiguer les répercussions de la crise sanitaire auprès de nos citoyens et ont été menés, notamment, en collaboration avec d'autres institutions.

Qu'il s'agisse d'actions à destination d'un groupe défini ou de réponses à des demandes individuelles adressées au service social, le CPAS a eu l'opportunité de les entreprendre grâce aux subventions fédérales et régionales mises à sa disposition dans le cadre de la crise du « Covid 19 ».

C'est ainsi que nous avons pu soutenir le projet « Saint Nicolas » ou « cartes de Noël » du PCS, que des colis alimentaires, des masques et des produits d'hygiène ont été distribués ou bien encore, que des étudiants, des familles des personnes isolées ont pu obtenir notre soutien pour faire face à la crise.

Lister l'ensemble des interventions possibles via ces subsides serait une redite. Mais nous nous permettons néanmoins de vous rappeler à nouveau que des aides restent accessibles, via ces subsides, sous certaines conditions et après examen de votre situation par notre service social.

Une enquête adressée aux personnes ayant bénéficié du chômage temporaire et du droit passerelle est par ailleurs en cours d'analyse afin d'identifier le potentiel état de besoin au sein de notre entité.

En espérant que ces situations compliquées et ce contexte particulier puissent s'adoucir dans les mois à venir, nous vous souhaitons une année 2021 à la hauteur de vos espérances.

Continuez à prendre soin de vous... Et des autres !

Elodie VERBRUGGEN, Présidente